

Situation avec le Club de canotage : La Ville rétablit les faits

Otterburn Park, le 10 mars 2020 – À la suite de la sortie médiatique du Club de canotage d’Otterburn Park, la Ville souhaite rétablir certains faits et éclairer sa population sur les raisons des actions qu’elle a récemment entreprises.

Tout d’abord, il est important de souligner que la situation et les discussions avec le Club de canotage perdurent depuis une quinzaine d’années. En effet, déjà en 2006, le maire Gérard Schafroth faisait parvenir une correspondance adressée au commodore du Club faisant état d’une importante réflexion sur les activités sportives à Otterburn Park et sur le principe de financement devant être équitable pour toutes les disciplines. Le principe d’utilisateur-payeur était abordé et la table était mise pour revoir les termes de l’entente datant de 1965.

Par la suite, en 2007, une nouvelle entente a été conclue, signée par la Ville d’Otterburn Park et le Club de canotage. Contrairement aux prétentions du commodore et sous les opinions juridiques des procureurs de la Ville, la Ville ne reconnaît le principe d’hébergement à vie gratuit pour le Club de canotage. La Ville n’a pas le pouvoir de signer ce type d’entente.

Cette entente, de 2007 à 2012 a été reconduite de 2012 à 2016 et de 2016 à 2020. Depuis le 14 mars 2019, la Ville a participé à six rencontres avec le Club de canotage afin de signifier à ce dernier la nécessité d’apporter des modifications aux modalités d’accès et aux coûts. La Ville est animée de la volonté de poursuivre la collaboration avec le Club de canotage mais souhaite le faire de façon équitable pour tous et dans la mesure où chacun paie sa juste part. Le Club de canotage ne veut pas modifier l’entente actuelle.

Des chiffres révélateurs

Actuellement, la Ville demande au Club d’assumer un montant de 23 500 \$ par année alors que les Villes d’Otterburn Park, de Beloeil, de Mont-Saint-Hilaire et de McMasterville défraieraient des coûts de 66 633 \$ par an. La Ville d’Otterburn Park défraie en plus un montant de 11 700 \$ pour les équipements et les embarcations, pour une contribution totale s’élevant à 53 263 \$. Cela permettrait de se rapprocher du montant payé par la Ville pour un citoyen jouant au hockey (607 \$). Actuellement, avec



les 63 Otterburnois membres du Club de canotage, il en coûte 845,44 \$ à la Ville, par membre.

Soulignons par ailleurs que le Club engrange notamment des revenus avec la contribution des membres qui demeurent hors région – sur les membres adultes, c’est 78 % qui proviennent de l’extérieur d’Otterburn Park – et a donc la capacité de payer ce montant. À titre d’exemple, en 2018, les revenus du Club s’élevaient à 157 000 \$.

La Ville souhaite appliquer le même type d’entente utilisateur-payeur qui existe déjà avec la bibliothèque de Mont-Saint Hilaire et le Centre aquatique de Beloeil.

- 30 -

Contact : Véronique Darveau, directrice
Services aux citoyens, relations publiques et communications
450 536-0303, poste 298 | veroniquedarveau@ville.otterburnpark.qc.ca